



**PRÉFET  
DE L'EURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
de Normandie**

**Unité bidépartementale Eure Orne**

Bernay, le 18 Janvier 2023

**Affaire suivie par : Annie DA CRUZ**  
**Tél. : 02 32 23 45 70 – Fax : 02 32 23 45 99**  
**Courriel :**  
[ubdeo.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ubdeo.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr)

**Compte rendu de la commission de suivi de site (CSS) de Howa Tramico  
Lundi 5 décembre 2022 à Brionne**

Sous la présidence de Monsieur Philippe FOURNIER – MONTGIEUX, sous-préfet de l'arrondissement de Bernay, s'est tenue le lundi 5 décembre 2022, la commission de suivi de site de Howa Tramico.

Participants :

Monsieur FOURNIER - MONTGIEUX, sous-préfet de l'arrondissement de Bernay,  
Monsieur BONNET, responsable de l'équipe risques accidentels de l'unité bidépartementale Eure-Orne de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie (DREAL),  
Monsieur FLIECX, chef du service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC) de la préfecture de l'Eure,  
Monsieur BEURIOT, maire de la commune de Brionne,  
Capitaine ADLER, représentant du service départemental d'incendie et de secours de l'Eure,  
Monsieur SALIOU, directeur QHSE du groupe Howa Tramico,  
Madame PERRIN, responsable HSE du site Howa Tramico,  
Monsieur ALEXANDRE, représentant CSSCT du site Howa Tramico,  
Monsieur WEBER, représentant CSSCT du site Howa Tramico,  
Madame MALLET, adjointe au chef du SIDPC de la préfecture de l'Eure,  
Madame PIEDNOEL, secrétaire générale adjointe à la sous-préfecture de Bernay,  
Madame DA CRUZ, assistante à l'UBDEO de la DREAL Normandie, secrétaire de la CSS,

Personnes excusées :

Monsieur LANDAIS, directeur départemental des territoires et de la mer de l'Eure,  
Monsieur PAIN, directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Eure,  
Madame PHILIPPE, représentante de l'agence régionale de santé de Normandie,  
Monsieur PIEDNOEL, réseau ferré de Normandie,  
Monsieur LIEBEL, directeur du site Howa Tramico,  
Monsieur BARILLEC, président de l'association sauvegarde de l'environnement de la Risle,  
Monsieur LENEZ, voisin du site Howa Tramico.

### Début de la séance :

Monsieur Philippe FOURNIER - MONTGIEUX remercie la mairie de Brionne d'accueillir la CSS. Il ouvre la séance en se présentant. Monsieur le sous-préfet de Bernay donne la parole à Monsieur BONNET, représentant de la DREAL Normandie.

### Introduction de la DREAL

Monsieur BONNET énonce les points de l'ordre du jour. Il précise que la CSS n'ayant pas pu se tenir depuis 2020, les présentations porteront sur plusieurs années et non pas uniquement celle en cours. Il donne la parole à Madame PERRIN.

### Présentation d'Howa Tramico

Conjointement avec Monsieur SALIOU, Madame PERRIN présente son établissement, les faits marquants des années 2021 et 2022, les projets prévus pour l'année 2023, les actions réalisées et prévues pour la prévention des risques, le bilan 2021 du système de gestion de la sécurité et les résultats et objectifs environnementaux du site.

La société Howa Tramico est une filiale de la société japonaise Howa Textile Industry Co.,Ltd, spécialisée dans la production et la vente de pièces intérieures automobiles. Le site de Brionne a fait l'objet d'un changement d'exploitant en mai 2012, suite au rachat par la société de droit japonais de la totalité des actions de la société Tramico Automotive France, précédent exploitant du site de Brionne. Le site de Brionne accueille un site de production et le siège de Howa Tramico. L'entreprise emploie actuellement 250 salariés sur le site de Brionne.

Depuis la reprise par la société Howa, le site de Brionne s'est spécialisé dans la fabrication de mousse pour l'industrie automobile et a abandonné certains marchés (fabrication de matelas). Cette mousse de polyuréthane est fabriquée à partir de TDI (diisocyanate de toluène) stocké dans 5 cuves pour une capacité totale de 150 tonnes . Howa Tramico produit ainsi des garnitures de pavillons et des pièces d'insonorisation d'automobile pour le compte de ses principaux clients que sont les groupes PSA, Renault-Nissan-Mitsubishi, General Motors, Volkswagen et Toyota. Enfin, le site de Brionne alimente les autres sites du groupe présents en Espagne, Russie, Slovaquie et Portugal. Le site de Brionne est classé Seveso seuil haut.

### Intervention du SIDPC :

Monsieur FLIECX rappelle que le Service Interministériel de Défense et de Protection Civile de la Préfecture a la responsabilité de réaliser des exercices PPI (Plans particuliers d'intervention) afin de tester le dispositif opérationnel des services de l'État autour du site. Il présente ainsi le système FR-alert (envoi de SMS dans la zone concernée) qui viendra en complément au Système d'Alerte et d'Information aux Populations (SAIP) déjà existant.

### Présentation DREAL

Monsieur BONNET présente les différentes actions de la DREAL en 2021 et 2022 concernant l'instruction des dossiers, l'inspection des sites et les échanges avec l'exploitant.

### Questions posées sur le site :

Monsieur BEURIOT demande à la DREAL depuis quand existe le contrôle des rejets atmosphériques. Monsieur BONNET répond qu'il est défini dans l'arrêté préfectoral d'autorisation du site depuis au moins l'instruction de l'étude de danger.

Monsieur BEURIOT s'interroge également sur les rejets aqueux. Monsieur BONNET répond que tout cela est également défini dans l'arrêté préfectoral d'autorisation du site selon la même procédure. Il est précisé que l'exploitant est tenu d'informer la commune en cas de non-conformité.

Le capitaine ADLER demande à ce que Howa Tramico informe le SDIS en cas de travaux sur leur sprinklage et sur leur réserve d'eau, notamment sur les mesures compensatoires et la capacité restante dans le cas où une intervention serait nécessaire sur le site.

Monsieur le sous-préfet de Bernay demande s'il y a déjà eu des incidents, il demande également si le PPRT engage les riverains à faire différents travaux sur leurs habitations. Madame PERRIN répond que des incidents ont eu lieu en 2019 et 2021. Ces incendies étaient dus à la montée en température de la mousse. Ces feux ont été maîtrisés par le système de sprinklage et le SDIS.

Monsieur FLIECX précise qu'il n'y a pas de phénomènes de surpression et qu'ainsi il n'y a pas d'obligation de travaux pour le riverain.

Monsieur ALEXANDRE alerte sur certains dysfonctionnements, notamment de gestion du personnel et de répartition des tâches, certaines missions étant assurées par une seule personne. Monsieur BONNET répond que cela relève du champ de compétence de l'inspection du travail (DDETS) et non de la DREAL. Pour ce qui relève de la compétence de la DREAL, le site est suivi régulièrement (3 inspections en 2022) avec notamment une mise en demeure en cours sur plusieurs points de non-conformité. Une prochaine inspection est prévue pour fin février 2023 environ.

Monsieur le sous-préfet de Bernay s'étonne de ne voir ni associations, ni riverains présents. Monsieur le maire de Brionne répond que Messieurs LENEZ et BARILLEC ne viennent plus depuis longtemps en CSS. Il propose de revoir l'arrêté de composition de la CSS en associant l'association syndicale autorisée de la Risle Médiane. Cette action sera à l'ordre du jour de la prochaine CSS.

Monsieur le sous-préfet de Bernay demande à pouvoir visiter le site de Brionne. Les représentants de Howa Tramico répondent favorablement à la demande.

L'ordre du jour étant épuisé, et n'apportant pas de questions, Monsieur le sous-préfet de Bernay remercie tous les participants et clôt la commission.

Le sous-préfet de Bernay



Philippe FOURNIER - MONTGIEUX

